

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :

paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINÉSITHÉRAPIE ANGIOLOGIQUE 2			
Code	PAKN3B95KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Serge THEYS (serge.theys@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet une approche pratique de la kinésithérapie angiologique. Elle invite à interpréter les signes cliniques de différentes pathologies, pour ensuite proposer des protocoles d'intervention adaptés et justifiés. Cette unité d'enseignement accorde aussi de l'importance au développement des aptitudes d'analyse et de curiosité intellectuelle. L'ensemble contribue ainsi à aider l'étudiant à se construire progressivement une identité professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.4 Construire son projet professionnel
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

l'étudiant doit être capable, seul, de savoir adapter son protocole de drainage et de bandage, selon l'origine et le type de l'oedème, à partir de situations cliniques variées préalablement bilantée ; de connaître, comprendre et synthétiser une démarche kinésithérapeutique associée à l'évolution de la déficience vasculaire, depuis la phase d'amputation jusqu'à la phase d'appareillage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B95KINA Kinésithérapie angiologique 2

28 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B95KINA Kinésithérapie angiologique 2

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la $\frac{1}{2}$ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Kinésithérapie angiologique 2			
Code	16_PAKN3B95KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	28 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Serge THEYS (serge.theys@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage « Kinésithérapie angiologique 2 » est une activité d'enseignement théorique et pratique, permettant une approche des différentes techniques de kinésithérapie angiologique, de leurs supports théoriques et de leurs conséquences cliniques. Les bilans, techniques de drainage et techniques de bandage y sont abordés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant doit être capable, seul, de savoir adapter son protocole de drainage et de bandage, selon l'origine et le type de l'œdème, à partir de situations cliniques variées préalablement bilantée ; de connaître, comprendre et synthétiser une démarche kinésithérapeutique associée à l'évolution de la déficience vasculaire, depuis la phase d'amputation jusqu'à la phase d'appareillage.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Notions de base des pathologies lymphatiques

- Bilans de kinésithérapie angiologique
 - Bandages, massages et drainages instrumentaux des pathologies artérielles, veineuses et lymphatiques
 - Approfondissement des techniques liées aux systèmes veineux et lymphatiques selon le contexte pathologique
- Notions théoriques de la prise en charge kinésithérapeutique des patients ayant subi une chirurgie cardiaque

Démarches d'apprentissage

Cette activité se divise en 2 parties : 10h de théories et 18h de pratique

Parties théoriques : supports (syllabi) disponibles sur la plateforme ConnectED

Parties pratiques : rappels théoriques, démonstration du professeur sur les étudiants, entraînement entre les étudiants,

réflexions par rapport à des cas cliniques par petits groupes d'étudiants, correction par le professeur au sein des groupes, mise en commun et correction ; présentations par les étudiants concernant les bilans.

Dispositifs d'aide à la réussite

Supports de cours disponibles sur ConnectED

- Questions-réponses durant les séances de pratique, sur base de cas cliniques

Ouvrages de référence

Ferrandez JC, Theys S., Bouchet JY. Masso-kinésithérapie des troubles circulatoires de retours. EMC- Kinésithérapie - Médecine Physique - Réadaptation. 2016; 12(4): 1-14 (Article 26-560-A-10)

Theys S: Les affections vasculaires. In: Xhardez Yves "Vade Mecum de la kinésithérapie et rééducation fonctionnelle", 7^è édition; Maloine, Paris ; Prodim, Bruxelles; 2015: p834-886

Theys S : Tumeurs du sein. in Xhardez Yves "Vade Mecum de la kinésithérapie et rééducation fonctionnelle", 7^è édition; Maloine, Paris ; Prodim, Bruxelles; 2015 : p1183-6

Theys S., Ferrandez JC., Bouchet JY. Réadaptation dans l'artériopathie des membres inférieurs. EMC- Kinésithérapie - Médecine Physique - Réadaptation. 2016; 12(3) 1-9 (Article 26-560-A-05)

Fernandez JC, Bouchet JY, Theys S, Torres Lacomba M. Traitement physique des oedème: de la clinique à la pratique. ed Elsevier Masson, Issy-les-Moulineaux ; 2^èed ; 2016.

Supports

Syllabi pour la partie théorique, disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation orale et pratique en juin : bilan sur base d'un cas clinique et démonstration pratique du traitement de ce cas.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10^{ème} près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).